

RELEVÉ DE CONCLUSIONS – COMITÉ SYNDICAL DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

MARDI 3 DÉCEMBRE 2019 À MILLANÇAY – 18 H30

L'an deux mille dix-neuf, le trois décembre, à dix-huit heures trente.

Les élus du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical à la salle des fêtes de Millançay, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : P.Bioulac, A.Thibault, A.Paveau, P.Sciou, M.Buffet, JP.Guémon, L.Lassus, Y.Savale, G.Gatesoupe, P.Colart, A.Thillier, N.Sené, S.Dufraigne, A.Delarbre, P.Jacquet, E.Morand, P.Hiron, E.Bresson, M.Spiesser, H.Aguettaz, JL.Rochut, D.Abrioux, B.Courrioux, C.Léonard, V.Vaslin, T.Corrales, JM.Dezelu, C.Meerschaut, G.Chopin, C.Lelait, G.Dognin, J.Rivrais, A.Blanche, H.Chevalier, C.Mauchien, D.Lombardi, L.de Redon, M.Moreau, P.Agulhon, F.d'Espinay Saint Luc, P.Goubert de Cauville

Avait donné pouvoir : S.Raboin, C.Simonnet

Etaient absents excusés : P.Morin, F.Klein, E.Foucher, A.Maupeu, JL.Lansier, S.Gay, P.Lieuve, Y.Le Roux, J.Laure, JY.Thémiot, P.Debré, P.Maurice, J.Ricart, C.Martinat, JM.Mardon, J.Terrier, E.Moreau, T.Gagnard, O.Brunetaud, I.Gasselin, G.Clément, O.Pavy, D.Eliet

Personnes associées: A.Laclergue (CR), A.kanengieser (PGS)

Secrétaire de séance : Louis de Redon

Nombre de membres en exercice : 60 – Nombre de membres présents : 41 – Nombre de pouvoirs : 2

Le président remercie **Philippe Agulhon**, maire de Millançay, pour son accueil à la salle des fêtes.

Après avoir annoncé que le **quorum est atteint** et soumis le **relevé de conclusions** du 10 juillet 2019 du **comité syndical** de Marçilly-en-Gault pour **approbation**, le président désigne le **secrétaire de séance**, **M.Louis de Redon**, et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibérations :

- Décision modificative budgétaire n°1 : virement de crédits de 10 € (n°2019-716)
- Fermeture du poste cat B 20h/35^e et ouverture d'un poste cat B à temps complet 35/35^e (n°2019-717)
- Modification du siège social du Pays de Grande Sologne (n°2019-718)
- Délégation de signature à Chantal Venon remplaçant Karine Echardour au PGS (n°2019-719)

2. **Informations PADD-SCoT** : présentation par Alain Delarbre, référent SCoT pour le Pays

3. **Informations PETR** : présentation par Pascal Bioulac et Agnès Thibault

4. **Informations/questions diverses** : point sur le Label Terre de Jeux JO 2024

1- DÉLIBÉRATIONS :

- **Délibération 2019-716 : Décision modificative n°1**

Madame Thibault informe que le budget primitif 2019 du Pays de grande Sologne 2019 n'a pas prévu de crédits au chapitre 65, alors que celui-ci est nécessaire dans le cadre du prélèvement à la source sur

les salaires lorsque l'arrondi pratiqué est défavorable à l'entité (ligne au compte 65888), en application de la règle fiscale d'arrondi prévu à l'article 1724 du code des impôts.

Un virement de crédits est nécessaire afin de régulariser cette situation. Il est proposé d'ouvrir des crédits au compte 65 et d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2019 telle que détaillée comme suit :

- **10 € sur le chapitre 11 charges à caractères générales ; + 10 € sur le chapitre 65.**

Crédits à ouvrir en dépenses en fonctionnement					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	65	6558	Autres contributions obligatoires	- 2 €
Dépenses	Fonct	65	65888	Autres	- 8 €
Total					- 10 €
Virement de crédits en dépenses en fonctionnement vers le chapitre 65					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
dépenses	Fonct	11	6228	Charges à caract. général - divers	+ 10 €
Total					+ 10 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

Avis du comité syndical : favorable à l'unanimité

- **Délibération 2019-717 : suppression d'un poste catégorie B à 20/35^e et création d'un poste catégorie B à 35/35^e**

En raison d'une charge de travail particulièrement importante pour les agents du Pays de Grande Sologne pour l'année 2020 : SCoT, exécution de la fin du CRST et préparation du prochain contrat avec les services du Conseil régional, création du PETR..... Le Pays envisage de recruter un agent en CDD pour une période de 6 mois renouvelable.

Il existe au Pays un poste permanent ouvert de rédacteur principal 1^{re} classe (cat B) à 20 h par semaine, soit 20/35^e. Le Pays souhaiterait élargir ce temps de travail à 35h/semaine. Aussi, il est nécessaire de saisir le comité technique du centre de gestion, de voter la fermeture du poste de rédacteur principal 1^{re} classe à 20/35^e et la création d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe à 35/35^e.

Avis du comité syndical : favorable à l'unanimité

- **Délibération 2019-718 : changement d'adresse du siège social du Syndicat du Pays de Grande Sologne**

Il s'agit de régulariser la situation du Pays de grande Sologne dont les locaux ont été transférés depuis février dernier du 18 avenue de la République au 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron. Le Pays demande par cette délibération de transférer le siège social à la nouvelle adresse avant arrêté préfectoral.

Avis du comité syndical : favorable à l'unanimité

- **Délibération 2019-719 : modification de la délégation de signature aux agents**

En raison du départ de Mme Echardour du syndicat mixte en mai dernier, remplacé par Mme Venon, il est nécessaire de modifier la délégation de signature accordée aux agents du Pays et votée par délibération le 27-03-19 (n°2019/702) pour les bons de commande tels que essence, fournitures de bureau, achat de petits matériels

Il est donc proposé d'accorder une délégation de signature dans ce sens à Mme Venon.

Avis du comité syndical : favorable à l'unanimité

2- PADD-SCoT PAYS DE GRANDE SOLOGNE – POINT D'ETAPE :

Présentation par Alain Delarbre, adjoint au maire de Millançay, et référent du SCoT pour le Pays

M.Delarbre rappelle les éléments suivants :

- Le PADD initial a été entièrement retravaillé durant l'été et une rencontre avec les services de l'Etat (DDT) a été organisée en septembre 2019.
- Changement d'interlocuteurs au sein du cabinet E.A.U : le Pays travaille désormais avec Mathieu Besnier et Sandra Jeannot (urbanistes et spécialistes de l'environnement).
- **Nouvelle réunion de travail avec le cabinet E.A.U le 14 novembre dernier avec prise en compte des remarques de la DDT portant essentiellement sur le taux de croissance de la population jugé beaucoup trop ambitieux (initialement fixé à 0.85% alors que le Loir-et-Cher a perdu 3000 habitants depuis 2012, et que les courbes de l'emploi fléchissent à -1,1%), la consommation de surface (pour les besoins en logements + activités économiques) et l'actualisation des données du diagnostic.**

Il a été demandé au Pays de distinguer les surfaces nécessaires à la résidence de celles liées aux activités économiques.

M.Delarbre présente la courbe d'évolution de la population du SCoT et de ses EPCIs depuis 1968 jusqu'à nos jours. Entre 2006 et 2016, on constate une **évolution du taux de croissance de seulement + 0,03%/an à l'échelle du Pays**. Puis, il montre le schéma travaillé par le cabinet E.A.U avec les **différents scénarios « possibles » d'évolution** de la population et de taux de croissance pour les 20 prochaines années. **Le taux de croissance retenu à l'unanimité par les élus du bureau est de +0,4%/an**. Il présente ensuite un tableau indiquant les conséquences en matière de développement d'ici à 2040 (logements, emplois, consommation des espaces). M.Delarbre rappelle que l'objectif de limitation des espaces naturels est une directive de l'Etat.

Le président et M.Delarbre expliquent ce qui a été décidé en réunion avec E.A.U le 14-11-19 :

- Critères à réviser : maintenir la résorption de la vacance à 15 logt/an ; 30% en zone rurale, densité comprise entre 8 et 15 logt/an ; consommation d'espace à vocation économique actuellement fixée à 20 ha à revoir et donc **nécessité de bien identifier les projets de développement économique**.
- Muscler le PADD en matière de **politique touristique, vecteur de la stratégie de développement** du territoire (avec la marque Sologne notamment, les grands évènements de Sologne).
- Donner du corps au texte initial en insistant sur la valorisation du territoire : développer une offre équilibrée, améliorer les mobilités routières...
- **Justifier la consommation** d'espace et les besoins en surface pour les projets à caractère économique.
- Prévoir du **phasage** dans la consommation des espaces.
- Travailler sur l'urgence climatique pour répondre aux exigences du SRADDET et de l'Etat : loi énergie climat du 8-11-19, meilleure gestion des ressources (notamment concernant le bois, la forêt, la chasse avec une plateforme de traitement du gibier (?) ou la valorisation des déchets), développer des projets d'économie circulaire (possibilité de développer des initiatives sur des terrains pollués par ex), développer des projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïques (la CCSE en développe deux et peut-être un 3^e), méthanisation, bois, géothermie.....).
- Créer un groupe de travail sur la gestion du bois et de la forêt avec des élus référents du Pays, le SDIS, le Département et la chambre d'agriculture (travailler l'accessibilité aux forêts en cas d'incendie, répertorier les points d'eau.....).
- Inviter le préfet en Sologne courant janvier afin de travailler ensemble notre projet.

Le président rappelle que le Pays a envoyé un mail le 22 novembre dernier aux **présidents des communautés de communes afin recenser les projets à vocation économique sur leur territoire et la consommation d'espace estimée. Il est impératif de communiquer ces données rapidement** afin que le cabinet E.A.U puisse travailler et proposer un projet de PADD dans les meilleurs délais. Un nouveau message sera adressé à l'ensemble des communes dans les prochains jours.

Calendrier du PADD :

- **Décembre 2019** : version corrigée du PADD communiquée par le cabinet EAU
- **Janvier 2020** : réunion de travail avec M.le Préfet et les services de la DDT en Sologne
- **Fin janvier – début février 2020** : réunion avec les PPA et réunion publique
- **Février 2020** : débat sur le PADD en comité syndical

3- PETR - SYNTHÈSE TRAVAUX EN BUREAUX, COMITÉS SYNDICAUX ET COPIL :

Le président et Mme Thibault rappellent les différentes missions et compétences d'un PETR, présentées à l'occasion des derniers comités syndicaux des 4 et 27 mars, et du 10 juillet 2019. Il est nécessaire de créer un PETR sur notre territoire en élargissant le périmètre à la communauté de communes des Portes de Sologne, car la co-existence de 2 SCoT dans un Pays n'est pas possible.

- **4 mars** : délibération votée à l'unanimité sur l'évolution de la structure juridique du Pays en PETR + délibération votée à l'unanimité du DOB 2019 avec inscription de la volonté d'évoluer vers un PETR dans la note de synthèse du budget primitif 2019 + envoi du relevé de conclusions et de la note de synthèse budgétaire à tous les membres du comité syndical.
- **27 mars** : délibération votée à l'unanimité du BP avec affectation de crédits pour le PETR + présentation d'un power point sur les missions et compétences d'un PETR + intervention d'Anne BESNIER, VP de la région Centre Val de Loire, sur le PETR + envoi du relevé de conclusions et du power point présentant le PETR à tous les élus du comité syndical.
- **10 juillet** : point d'étape sur l'évolution du travail de création du PETR avec Portes de Sologne à l'ordre du jour du comité (rappel des missions et compétences d'un PETR, création du COPIL PETR le 8-07-19, rdv de cadrage avec la sous-préfète le 25-07-19) + envoi du relevé de conclusions à l'ensemble des élus.

Il est rappelé que le PETR a été à l'ordre du jour de 6 bureaux syndicaux cette année, afin de présenter l'état d'avancement des travaux et des discussions avec la communauté de communes des Portes de Sologne. A l'occasion du bureau du Pays du 27 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de créer un Copil PETR composé de deux représentants élus de la communauté de communes des Portes de Sologne + Président et 1^{re} VP du Pays de grande Sologne + les 3 présidents des communautés de communes Sologne des Rivières, Sologne des Etangs, Cœur de Sologne.

Réception d'un courrier du Président de la CCSR le 24 juin 2019 indiquant son souhait de ne pas s'engager dans cette structure pour le moment.

Le Président annonce que le périmètre de création du PETR de départ a évolué à la demande du Président de la communauté de communes de la Sologne des Rivières. Celui-ci se fera à l'échelle des 3 communautés de communes de la Sologne des Etangs, Cœur de Sologne et Porte de Sologne. Les EPCI concernés vont délibérer dans ce sens courant décembre 2019, en précisant dans leurs délibérations respectives que « la porte » est bien sûr ouverte à la Sologne des Rivières si elle souhaite rejoindre le PETR par la suite.

La délibération de Cœur de Sologne et Sologne des Etangs comportera les éléments suivants : approbation de la création du PETR de Sologne, définition du périmètre, approbation des statuts, demande de retrait des compétences du syndicat mixte, reprises par le PETR et la modification, par voie de conséquence de ses statuts.

A la suite de ce vote dans les communautés de communes, les conseils municipaux devront à leur tour acter ce processus par délibération.

Le modèle de délibération pour les EPCI a déjà été communiqué. Les EPCI transmettrons les modèles pour les communes.

De son côté, la communauté de communes de la Sologne des Rivières et les communes membres devront également acter la modification des statuts du syndicat mixte ouvert du Pays, à la seule compétence d'élaboration et suivi du SCoT du Pays de grande Sologne.

Le président demande si les élus de l'assemblée ont des questions supplémentaires et si toutes les réponses à leurs interrogations ont été apportées. Il précise que le powerpoint présenté à l'occasion du comité syndical du 27 mars dernier sur les missions et compétences d'un PETR sera à nouveau envoyé à l'ensemble des membres du comité syndical, en même temps que le relevé de conclusions de la séance de ce soir.

A l'unanimité, les élus du comité syndical indiquent que le débat sur le PETR a bien eu lieu et que le périmètre de création du PETR est validé.

4- INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS :

- **Label Terres de Jeux- JO Paris 2024 :**

Le président indique que Christian Mauchien et Laurence Lassus, respectivement Vice-président et membre du bureau, ont été désignés élus référents pour le Pays pour travailler à un projet de territoire dans l'optique des JO 2024 en France. A ce titre, les membres du bureau ou leurs représentants ont été associés pour expliquer la démarche et valider ensemble une méthodologie de travail. Le compte rendu de cette réunion a été communiqué à tous les membres du bureau et aux DGS des communautés de communes.

Le Pays a rencontré le Comité Départemental Olympique et Sportif et Comité Régional Olympique et Sportif à plusieurs reprises. Un projet d'animation territoriale pour les prochaines années est en cours d'élaboration et sera proposé, sans obligation, aux communautés de communes ou aux communes qui souhaiteraient y participer.

C'est dans cet esprit qu'un message a été envoyé par le Pays à toutes les communautés de communes et communes afin qu'elles candidatent au label Terres de Jeux (qui est une inscription de principe sans engagement définitif). M.Mauchien indique que la date limite d'inscription au label Terre de Jeux était normalement fixée au 30 novembre 2019, mais que celle-ci sera sans doute prolongée. Beaucoup de communes et communautés de communes du Pays sont déjà inscrites mais il est donc encore possible de le faire.

Cette démarche est inédite et rares sont les territoires, pour le moment même aucun en région Centre, qui affichent cette volonté de travailler ensemble à une animation collective dans les villages.

Il s'agit donc d'une opportunité à saisir grâce à la présence de la FFE (le parc équestre de Lamotte pourrait accueillir des délégations étrangères durant les JO avec les nombreuses retombées

de rédiger un courrier à Tony Estanguet dans ce sens et valoriser notre territoire en exemple au niveau national.

A l'unanimité, les élus de l'assemblée valident la rédaction d'un courrier au président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et M.le Maire de Millançay invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Millançay, le 3 décembre 2019.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the right side.

Pascal Bioulac